

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026 À 20H30

Présents :	Alexandre BEGRAND, Maire. Charline GROSSIORD, Yanis LAHSINI, Charline REGAD, adjoints. Jean-François BERTHELIN, Isabelle BOUILLER, Didier CLEMENT, Doriane GARDEL, Mathieu DELOBELLE, Martin DUSSAUX, Noémie CHARBONNIER, Loïc DEFORET, Anthony CART, Noémie JUNIER, Adeline GAUSSET, Charlotte BESSARD, Caroline CESSIN.
Absent excusés :	Patrick MONTEVECCHIO donnant procuration à Charline REGAD
Auditeurs libres :	Néant.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 02 septembre 2026, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le lundi 07 septembre 2026 en session extraordinaire à la salle du conseil de la Mairie au 2 place de la Liberté en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre BEGRAND, Maire de Septmoncel Les Molunes.

Le quorum étant rempli, M. le Maire ouvre la séance à 20h30.

I. Désignation du secrétaire de séance

A la sollicitation d'un(e) secrétaire de séance, M. Yanis LAHSINI se porte candidat. Le Conseil Municipal valide la candidature à l'unanimité.

II. Budget communal – Ligne de trésorerie : choix de l'établissement **Délibération n°2026/097**

Lors de sa séance du 25 août 2026, le conseil municipal avait décidé de retenir l'offre de la Banque Populaire pour la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de 350 000 €, sur une durée de 12 mois, au taux de 3,44 %, représentant un coût total estimé à 12 050,52 €.

À la suite de la transmission des éléments nécessaires à la Banque Populaire, il s'est toutefois avéré que cette offre n'était plus valable.

La Banque Populaire a donc transmis une nouvelle proposition, valable jusqu'au 14 septembre 2026, présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant de la ligne de trésorerie : 350 000 € ;
- Durée : 12 mois ;
- Taux variable non plafonné indexé sur l'EURIBOR 3 mois, augmenté d'une marge de 0,95 %, soit un taux indicatif de 3,523 % au jour de l'offre ;
- Commission d'engagement annuelle : 0,20 % du montant de la ligne, soit 700 € ;
- Frais de dossier : 420 € TTC ;

Sur la base d'une utilisation de la totalité de la ligne pendant une année et du taux indicatif de 3,523 %, le coût prévisionnel se décompose comme suit :

- Intérêts : 12 330,50 € ;
- Commission d'engagement : 700 € ;
- Frais de dossier : 420 € ;
- Coût total prévisionnel : 13 450,50 €.



SEPTMONCEL
LES MOLUNES

Compte tenu de la caducité de l'offre précédemment retenue, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur cette nouvelle offre de la Banque Populaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir à l'unanimité la nouvelle proposition de la Banque Populaire pour la mise en place d'une ligne de trésorerie de 350 000 € sur une durée de 12 mois, dans les conditions exposées ci-dessus, et autorise le M. Maire et/ou M. Yanis LAHSINI, 2^{ème} adjoint, à signer l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

La séance est levée à 21h00 par M. Le Maire.

Affiché le 23 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Yanis LAHSINI

Le Maire,

Alexandre BEGRAND